

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
http://laurentienne.ca/le-langagier

ISSN 1201-7493

Équipe : Pascal Sabourin, rédaction
Isabelle Carignan, Amélie Hien, Valérie Raymond, Ali Reguigui, lecture d'épreuves
Catherine Prazmowska, mise en page

24^e année, N^o 93, ©décembre 2017

Dans ce numéro :

Article de la mort (à l') /
Bas de porte ou pas de porte /
Droits compensatoires ou
compensateurs / *Empowerment* /
Matcher (mot anglais) /
Vernaciller

Le sens temporel qu'avait *articulus* n'est présent en français moderne que dans l'expression consacrée « à l'**article** de la mort », reprise du latin *in articulo mortis* (XVI^e siècle) où *articulo* désigne une division du temps. « Être à l'**article** de la mort », c'est « être sur le point de mourir, être à l'agonie ».

autres, le sens de « sentier », de « passage » difficile et étroit, (XII^e siècle). De là l'expression « mauvais pas » dans laquelle **pas** a d'abord eu une valeur concrète (passage), puis le sens abstrait de « situation difficile, périlleuse ». Cette même valeur concrète s'est aussi réalisée dans **pas de porte** où **pas** exprime l'idée de « passer d'un lieu à un autre ».

Réflexion langagière :

« Nos pages racontent l'histoire des mots, mais les mots sont aussi des témoins vivants ou survivants de l'histoire des peuples qui les ont créés et leur ont donné leurs sens. À cet égard, les mots possèdent une valeur anthropologique puisque, à travers eux, c'est l'histoire culturelle, sociale, politique et religieuse d'un peuple qu'on découvre. »

Le langagier

♦♦♦

ARTICLE DE LA MORT (À L')

Un lecteur nous demande d'expliquer le sens de l'expression « être à l'**article** de la mort », l'ayant entendue d'un membre du clergé qui lui parlait du piètre état de santé d'un ami commun. Selon lui, le terme **article** utilisé dans cette expression ne correspond à aucun sens connu dans la langue d'ici.

Le mot **article** vient du latin *articulus*, « membre, jointure, division d'un discours, moment précis dans le temps, etc. ». Le français moderne a conservé la plupart des sens latins, à l'exception du sens temporel « moment dans le temps ». Par exemple, on parle d'**article** de foi (un point de croyance), d'**article** d'une accusation (un chef d'accusation), et, depuis le XVIII^e siècle, d'**article** de journal ou de revue, d'**article** de commerce.

BAS DE PORTE OU PAS DE PORTE?

Un lecteur d'Ottawa nous écrit : « Chez nous, on parlait de « bas de porte », pour désigner le seuil, ou l'endroit le plus près de l'entrée. Quand j'ai eu à l'écrire, j'ai eu plutôt envie d'écrire « pas de la porte ». Quand mon ami me texte qu'il me prendra à huit heures pour aller jouer au golf, je lui réponds toujours que je serai sur le « pas de la porte », à l'heure. Qu'en dites-vous? »

Notons d'abord que la langue familière d'ici donne une portée très générale à **bas de porte**. L'expression peut désigner autant la partie inférieure d'une porte (le bas de la porte), le coupe-froid fixé au bas de la porte, que la partie inférieure du cadre d'une porte appelée seuil. Ainsi, la même expression peut se retrouver dans trois contextes différents. « J'ai dû couper 1 pouce au **bas de porte**, car il égratignait le plancher de bois franc. » « L'ouvrier a installé un nouveau **bas de porte** très étanche. » « Il est sorti si pressé qu'il s'est enfargé sur le **bas de porte**. »

Quant à l'expression **pas de porte**, il faut reconnaître que les gens utilisant la langue familière d'ici ne la connaissent pas, hormis les milieux plus scolarisés (et encore!). Les langagiers fouineurs se demandent déjà comment le mot **pas** en est venu à se dire de la partie inférieure du cadre d'une porte. Suivons sa filiation. Du latin *passus*, « mouvement, empreinte de pied », le mot **pas** a acquis, entre

DROITS COMPENSATOIRES OU COMPENSATEURS?

Un lecteur de Montréal demande qu'on explique la différence entre « droits **compensatoires** » et « droits **compensateurs** ». Depuis l'annonce des droits imposés par les États-Unis dans l'affaire des avions de la Série C de Bombardier, les principaux médias (Radio-Canada, *Journal de Montréal*, TVA Nouvelles, *La Presse*, *Les affaires*, etc.) semblent passer indistinctement d'une forme à l'autre comme s'il s'agissait de synonymes, et pourtant...

L'usage en Europe souffre du même flottement : en France, on emploie plutôt **compensateur** (accorder un congé **compensateur**), tandis qu'en Belgique on préfère **compensatoire** (accorder un repos **compensatoire**). Il existe pourtant une différence appréciable entre ces deux termes, différence qui prend son origine dans le sens des suffixes *-oire* et *-eur*.

Le suffixe *-eur* est ajouté à des verbes pour former des noms d'agents, de métiers, d'appareils et de machines. Ce suffixe met l'accent sur l'agent d'une action. Par exemple, compter - compteur (l'appareil qui compte). Si on applique cette notion aux droits commerciaux, on peut donc avoir des droits **compensateurs**, c'est-à-dire des droits (des « agents ») qui viennent compenser l'effet

de subventions d'un pays exportateur, lorsque ces exportations causent un préjudice à une industrie d'un pays importateur.

Le suffixe *-oire* s'ajoute à des verbes pour former des mots qui désignent le lieu où se passe l'action ou l'instrument servant à accomplir une action. Par exemple, boudier (on sait ce que c'est!) donne boudoir (le lieu où l'on boude), hacher – hachoir (instrument). En droits commerciaux, on peut donc avoir des droits **compensatoires**, des mesures **compensatoires**, soit des droits qui sont l'instrument utilisé pour accomplir l'action de compenser un tort perçu ou réel.

Comme on peut le constater, les deux termes aboutissent à des résultats semblables, mais l'un met l'accent sur le rôle d'agent, et l'autre sur le mécanisme ou l'instrument utilisé pour arriver à une fin.

EMPOWERMENT

Un organisme communautaire du Nord de l'Ontario nous demande s'il serait acceptable d'utiliser le mot anglais **empowerment** dans sa documentation officielle (dépliants, site Web, etc.) pour signifier l'idée de permettre à des individus ou à des groupes d'acquérir davantage de moyens pour agir eux-mêmes sur les conditions sociales, économiques ou politiques auxquelles ils sont confrontés.

L'emploi de **empowerment** en français pourrait être critiqué dans le cas d'un organisme qui tente de s'adresser au segment francophone de sa clientèle. Par ailleurs, on rencontre en français courant (surtout dans le secteur socio-communautaire) le calque *empouvoirement*. En milieu bilingue, ce calque court la chance d'être compris par la majorité des locuteurs francophones, mais il n'est pas répandu dans la francophonie d'ailleurs. Ce terme est déconseillé par *Terminium* et le *Grand dictionnaire terminologique*. Les dictionnaires usuels proposent **autonomisation**, **responsabilisation**, **habilitation**. D'autres s'aventurent dans l'univers des néologismes (Rebecca Makonnen, Radio-Canada, mai 2017, suggère « se maîtrifier », « s'envaler », « se valorifier »).

Terminons ce propos en rappelant quelques expressions synonymiques qui pourraient fort bien rendre l'idée de **empowerment**. Les documents officiels d'un organisme pourraient renfermer la phrase suivante : « Notre objectif est de

permettre à nos clients d'acquérir les moyens nécessaires pour renforcer leur autonomie et de se prendre en main. »

MATCHER (mot anglais)

Un lecteur nous écrit : « Je suis bien d'accord que ce soit l'usage qui définisse la langue plutôt que les auteurs de dictionnaires. Dans ce cas, j'aimerais bien qu'on adopte ou qu'on adapte le verbe anglais *matcher*, parce que je n'ai jamais trouvé un équivalent succinct en français qui signifie l'action de rendre deux quantités égales. En d'autres mots, comment dire en bon français : « Je veux *matcher* mon achat de peinture à cette éclipse. »

La question de notre lecteur est importante puisqu'elle porte sur un aspect fondamental du processus d'évolution d'une langue. Estimez-vous que la langue que vous utilisez (dans les limites de ce que vous en connaissez) ne possède pas de mot qui pourrait exprimer plus précisément une notion rencontrée durant votre expérience existentielle? Vous découvrez un mot (que vous formez à partir d'éléments existants, ou que vous créez de toute pièce, ou que vous empruntez à une autre langue), et vous commencez à l'utiliser dans votre milieu. Le mot s'engage alors dans une aventure dont l'issue est absolument imprévisible. Son existence peut s'arrêter avec celle de son créateur, mais la vague initiale qu'il a créée peut aussi se répandre sur d'autres étangs, d'autres lacs, d'autres océans. Chaque édition d'un dictionnaire laisse tomber plusieurs squelettes de mots qui n'ont pas survécu à l'usage. En contrepartie, chaque nouvelle édition accueille de nombreux nouveau-nés qui poursuivront leur aventure de mots durant une période plus ou moins longue jusqu'à ce que l'usage les retranche du dictionnaire.

Notre lecteur suggère l'adoption du verbe anglais *matcher*. La première question qu'il faut poser : le français possède-t-il des termes qui rendent cette même idée? Ces termes sont-ils suffisamment nuancés pour convenir à plusieurs contextes différents? Dans le cas qui nous intéresse, il faut reconnaître que le français possède plusieurs verbes qui servent à différents contextes, là où l'anglais se limiterait au seul verbe *matcher*. En voici quelques exemples. Ces deux couleurs *matchent* (vont de pair, s'harmonisent); *matcher* un boulon et un écrou (accorder, coupler); *matcher* la couleur de la peinture à l'échantillon (agencer, faire concorder); *matcher* des gants (appareiller, assortir); *matcher* une jupe et une blouse

(assortir); des oies se sont *matchées* (se sont appairées, appariées, accouplées); sa version ne *matche* pas avec la réalité (ne cadre pas avec, ne correspond pas à).

À notre avis, le terme que notre lecteur suggère semble avoir peu de chance de s'installer dans la langue française en présence de concurrents si habiles à caractériser les différents contextes. Il reste que le verbe *matcher* se rencontre souvent dans la langue familière d'ici à titre d'anglicisme. Ne demeurera-t-il dans notre langue qu'à ce titre? Ou prendra-t-il de l'essor? Au Canada, le bilinguisme de proximité favorise à la fois son maintien à ce titre et son extension.

VERNAILLER

Une lectrice d'Ottawa nous propose le verbe **vernailler** utilisé couramment dans son milieu au sens de « flâner, aller ici et là sans but apparent ».

Antidote ne relève pas ce verbe, mais accueille l'adjectif **vernaillieux**, « personne qui flâne ». **Vernailler** ne paraît pas dans les dictionnaires usuels, mais on le rencontre dans plusieurs glossaires de la langue populaire au Canada publiés à la fin du XIX^e siècle. Par exemple, le *Dictionnaire franco-canadien* de Sylva Clapin (1894) lui attribue le sens de « flâner, aller ça et là, sans but apparent », mais aussi « travailler sans courage, en traînant les jambes ». D'autres glossaires lui reconnaissent le sens de « tourner, virer, s'agiter » (glossaires du Poitou et de Normandie). Les ouvrages *Dictionnaire des barbarismes et solécismes* (Jean-Philippe Boucher-Belleville, 1855) et *Parler populaire des Canadiens français* (Dionne, 1909) donnent à **vernailler** le sens de « s'occuper à des riens, s'occuper à rien faire ». Cette acception rejoint celle de notre correspondante d'Ottawa. « Nous sommes allées **vernailler** dans le Centre Rideau. »

♦♦♦

L'équipe du Langagier
vous souhaite
JOYEUX NOËL!

